

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 477-98, 8 avril 1998

CONCERNANT la nomination de membres de l'Ordre national du Québec

ATTENDU QUE l'Ordre national du Québec a été créé par la Loi sur l'Ordre national du Québec (L.R.Q., c. O-7.01);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 de cette loi, le gouvernement peut, sur la recommandation du premier ministre, nommer toute personne qui est née au Québec ou qui y réside, Grand officier, Officier ou Chevalier de l'Ordre national du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination de membres de l'Ordre national du Québec;

ATTENDU QU'avant de recommander au gouvernement ces nominations, le premier ministre a demandé et obtenu l'avis du Conseil de l'Ordre, conformément à l'article 5 de la loi et que cet avis est annexé;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre, ce qui suit:

- Charles Daudelin
- Louis-Philippe de Grandpré
- Paul Gérin-Lajoie
- Louis-Edmond Hamelin

sont nommés Grands officiers de l'Ordre national du Québec;

- Lise Bissonnette
- Pierre-F. Côté
- Céline Dion
- Ghislain Dufour
- Henry Mintzberg
- Roger Nicolet
- Pierre Perrault
- Denis Szabo
- Jacques Villeneuve

sont nommés Officiers de l'Ordre national du Québec;

- Charles-E. Beaulieu
- Jean-Eudes Bergeron
- Roch Bolduc

- Pierre Camu
- Julien Dufour
- Jacques Godbout
- Jean Hamelin
- Claude Léveillé
- Monique Leyrac
- Mia Matthes
- Klaus-Peter Matthes
- Louis Muhlstock
- Marianna O'Gallagher
- Jean O'Neil
- Janine Sutto
- Étienne Tiffou
- Jacques Voyer

sont nommés Chevaliers de l'Ordre national du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

Québec, le 3 avril 1998

Monsieur Lucien Bouchard
Premier ministre du Québec
Ministère du Conseil exécutif
885 Grande-Allée Est, 3^e étage
Québec (Québec)
G1A 1A2

Monsieur le Premier ministre,

Le président du Conseil de l'Ordre national du Québec, le D^r Jacques Genest, me prie de vous transmettre l'avis favorable du Conseil de l'Ordre à la nomination de trente (30) personnalités à l'Ordre national du Québec.

Conformément à l'article 5 de la Loi de l'Ordre national du Québec, le Conseil de l'Ordre recommande les personnalités suivantes:

à titre de Grand officier:

- Charles Daudelin
- Louis-Philippe de Grandpré
- Paul Gérin-Lajoie
- Louis-Edmond Hamelin

à titre d'Officier:

- Lise Bissonnette
- Pierre-F. Côté
- Céline Dion
- Ghislain Dufour
- Henry Mintzberg
- Roger Nicolet
- Pierre Perrault
- Denis Szabo
- Jacques Villeneuve

à titre de Chevalier:

- Charles-E. Beaulieu
- Jean-Eudes Bergeron
- Roch Bolduc
- Pierre Camu
- Julien Dufour
- Jacques Godbout
- Jean Hamelin
- Claude Léveillé
- Monique Leyrac
- Mia Matthes
- Klaus-Peter Matthes
- Louis Muhlstock
- Marianna O'Gallagher
- Jean O'Neil
- Janine Sutto
- Étienne Tiffou
- Jacques Voyer

Veuillez accepter, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice de l'Ordre,
DENISE GRENIER

c.c. D^r JACQUES GENEST,
président du Conseil

29882

Gouvernement du Québec

Décret 478-98, 8 avril 1998

CONCERNANT le budget de fonctionnement et le budget d'immobilisation de la Société immobilière du Québec pour l'exercice financier 1998-1999

ATTENDU QUE l'article 44 de la Loi sur la Société immobilière du Québec (L.R.Q., c. S-17.1) prévoit que la Société doit, avant le début de chaque exercice financier, préparer un budget de fonctionnement et un budget d'immobilisation et les soumettre à l'approbation du gouvernement;

ATTENDU QUE la Société immobilière du Québec a adopté le budget de fonctionnement et le budget d'immobilisation pour l'exercice 1998-1999;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver le budget de fonctionnement et le budget d'immobilisation de la Société immobilière du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la proposition du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor et ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société immobilière du Québec;

QUE soient approuvés le budget de fonctionnement et le budget d'immobilisation de la Société immobilière du Québec pour l'exercice 1998-1999 comme suit:

1- un budget de fonctionnement de 482,0 M\$ auquel s'ajouteront les dépenses reliées à tous les projets livrés;

2- un budget d'immobilisation établi à 124,0 M\$ en 1998-1999 et ce, sous réserve que les projets de développement (71,8 M\$), les projets d'améliorations d'actifs (25,0 M\$), les projets d'aménagement amortissables (25,0 M\$), les barrages (0,7 M\$) et les équipements (1,5 M\$) constituent des enveloppes maximales propres à chaque type de projet.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

29883

Gouvernement du Québec

Décret 480-98, 8 avril 1998

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la réunion fédérale-provinciale du Conseil des ministres sur la réforme et la refonte des politiques sociales qui se tiendra à Toronto, le 17 avril 1998

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

ATTENDU QUE le Conseil des ministres sur la réforme et la refonte des politiques sociales tiendra une réunion à Toronto, le 17 avril 1998;

ATTENDU QU'il est opportun que le Québec y soit représenté.